

Vérité et justice pour un éleveur «dissident»

20 mai 2017 : Jérôme Laronze, éleveur de bovins, est tué par deux gendarmes. Un événement révélateur des violences administratives et policières notamment dans le monde rural, obligeant à élargir la mobilisation et l'attention à l'endroit de ces *Invisibles de la République*⁽¹⁾ et à penser tous les enjeux d'une telle affaire.

Comité régional LDH de Bourgogne, collègue solidaire de l'association Justice et Vérité pour Jérôme Laronze, famille de Jérôme Laronze

Jérôme Laronze élevait des vaches limousines à Trivy, près de Cluny. Il défendait une agriculture paysanne de proximité et à taille humaine, militait contre l'empilement des normes, la multiplication des contraintes administratives, le puçage des animaux... Rendre des comptes en permanence, déclarer au plus vite les naissances avec leur filiation, faire enregistrer, remplir de multiples formulaires... Autant de tâches chronophages révélatrices de la progression, au nom de la sécurité (ici, la sécurité alimentaire), d'une véritable société de surveillance comme

du recul de l'autonomie professionnelle et/ou citoyenne.

L'éleveur dénonçait l'accumulation des contrôles, des règles n'apportant qu'une sécurité factice au consommateur et renforçant le modèle de l'agriculture ou de l'élevage de type industriel, et cela au profit de l'industrie agroalimentaire.

Il s'est trouvé pris dans un engrenage infernal, fait, de son côté, de résistance à des injonctions jugées ineptes et, du côté de l'administration, d'intimidations et menaces d'abattage du troupeau.

En juin 2016, un contrôle, réalisé conjointement par des fonctionnaires de la DDPP⁽²⁾ et des gendarmes, est marqué par la noyade de plusieurs de ses bovins. Jérôme Laronze est alors identifié comme «éleveur en difficulté» par la Cellule départementale d'urgence⁽³⁾ et donc considéré à la fois comme un délinquant, eu égard aux injonctions administratives, et une personne à prendre en charge comme peu capable de poursuivre son activité professionnelle. Les documents d'accompagnement des animaux lui sont retirés : l'éleveur ne peut plus vendre ses bêtes. Courant 2016, les contrôles conduisent à sa condamnation à six mois de prison avec sursis et une forte amende. Décision épouvantable, humiliante et profondément dévastatrice, qui a pesé lourdement sur l'éleveur. Malheureusement, l'histoire ne s'arrête pas là. Le 11 mai 2017, les contrôleurs de la DDPP, appuyés par des forces de gendarmerie,

se présentent à nouveau à sa ferme pour un recensement, avant saisie de son troupeau. Alors que le contrôle s'achève, ces mêmes gendarmes reviennent avec l'ordre de procéder à une hospitalisation forcée de l'éleveur, considéré de fait comme un homme malade, voire dangereux. Ce qui le conduit à prendre la fuite.

Suivent neuf jours d'une traque insensée, jusqu'à ce que l'éleveur soit localisé dans un bosquet, à une trentaine de kilomètres de sa ferme. Alors qu'il somnole dans sa voiture, deux gendarmes, auxquels la présence de son véhicule avait été signalée, entreprennent de l'interpeller.

Des faits graves, imputables aux gendarmes

A 16 h 29, le 20 mai 2017, six balles ont été tirées en moins de sept secondes, dont trois mortelles. L'éleveur avait 37 ans. Présenté comme ayant foncé sur les gendarmes sur la foi des déclarations de ces derniers, avant même les résultats des expertises techniques, les tirs ont été rapidement justifiés par la légitime défense. Mais la famille a porté plainte. L'un des gendarmes a été mis en examen «pour violences avec usage ou menace d'une arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner». Les analyses et expertises ont ensuite montré que la mort de Jérôme Laronze était due à des tirs dirigés sur l'arrière du véhicule et sur le côté, indiquant que le gendarme n'était pas face au véhi-

(1) Titre du livre de Salomé Berlioux et Erkki Maillard, *Les Invisibles de la République* (Robert Laffont, 2019), consacré à la jeunesse dans les territoires ruraux. L'expression est ici élargie à l'ensemble des agriculteurs, agricultrices et éleveurs, éleveuses qui se sentent ignorés, voire méprisés et confrontés à un ensemble de difficultés telles que le nombre de leurs suicides devient particulièrement alarmant. Voir www.vie-publique.fr/en-bref/277663-suicides-dans-le-monde-agricole-aider-les-agriculteurs-en-difficulte.

(2) Direction départementale de la protection des populations. Pour en savoir plus : www.saone-et-loire.gouv.fr/les-missions-de-la-direction-departementale-de-la-a4236.html et www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_-_les_missions_de_la_DDPP_71_IDE.pdf. Nous retenons ceci : «Les inspecteurs et contrôleurs de la DDPP recherchent et constatent les infractions à la réglementation. Ils disposent pour cela de pouvoirs de police administrative et judiciaire, afin de contribuer à la protection des consommateurs, de la santé publique, de la santé animale et de l'environnement.»

(3) Structure créée en 2015 à la demande du préfet, pour tenter de gérer les conséquences de l'effondrement des prix de la viande et du lait, suite à «l'affaire Jérôme Laronze».



© DR

Jérôme Laronze dénonçait l'accumulation des contrôles, des règles n'apportant qu'une sécurité factice au consommateur et renforçant le modèle de l'agriculture ou de l'élevage de type industriel, au profit de l'industrie agroalimentaire. Il s'est trouvé pris dans un engrenage infernal, entre sa résistance à des injonctions jugées ineptes et des menaces du côté de l'administration.

cule, et donc invalidant la thèse de la légitime défense. Et les motifs de l'inculpation ont été élargis : non-assistance à personne en danger (les gendarmes n'ont prodigué absolument aucun soin, laissant l'éleveur décéder des hémorragies consécutives aux tirs) et pollution des lieux (quatre douilles sur les six balles tirées n'ont pas été retrouvées, malgré des recherches poussées avec détecteur de métaux).

Alerté par la section LDH de Chalon-sur-Saône, le comité régional LDH de Bourgogne est mobilisé depuis début juin 2017 par l'affaire, et s'est engagé depuis bientôt quatre ans auprès de la famille, au nom des articles 9 et 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Depuis le congrès de la LDH de Grenoble en juin 2017, les ligueurs bourguignons ont alerté sur la nécessité de porter de l'attention au monde agricole, un domaine qui restait éloigné des préoccupations militantes habituelles.

Le service juridique du siège national suit

le dossier, de sorte que la LDH puisse se porter partie civile à l'audience d'un procès à venir, qui semble inévitable au regard de la gravité des incriminations et des éléments à charge.

Sur la base d'une lettre rédigée par le comité régional, le dossier est également suivi par le Défenseur des droits, au regard des graves manquements déontologiques des forces de l'ordre dans ce dossier.

Diversité des soutiens et des mobilisations

Le comité régional de Bourgogne est également partie prenante de la mobilisation citoyenne qui s'est rapidement organisée : l'association Justice et Vérité pour Jérôme Laronze s'est constituée à l'automne

2017⁽⁴⁾, en se donnant pour missions de défendre la mémoire de Jérôme Laronze, de soutenir sa famille dans ses démarches pour faire valoir la justice et la vérité, de combattre les violences administratives et policières et autres pratiques délétères du maintien de l'ordre en milieu paysan. Elle est par ailleurs solidaire de toutes les victimes de violences policières, quelles qu'elles soient. L'association compte quatre-vingt-dix-huit adhérentes et adhérents en ce début 2021, et des dizaines de personnes sympathisantes venant d'horizons socioprofessionnels très divers, réparties dans plusieurs régions et départements.

Ses actions : une veillée d'hommage mensuelle, hors interdictions sanitaires, square

« L'affaire Laronze reste encore mal comprise... et la question des violences administratives et policières en direction du monde paysan bien peu connue, alors que nombre de personnes en sont sinon les victimes, du moins des cibles. »

(4) L'association est basée à Chalon-sur-Saône. Contact : comite-jerome-laronze@riseup.net; www.facebook.com/JusticepourJerome/.

de la Paix, à Mâcon, le 20 de chaque mois, autant d'occasions de rencontres, débats, mises au point; une cérémonie au plus proche du 20 mai, chaque année; des conférences; le soutien financier pour les frais engagés pour la procédure judiciaire. Ses relais: des journalistes de la presse locale⁽⁵⁾ et de la presse nationale⁽⁶⁾. Cette affaire n'a cependant pas débouché sur une réflexion d'ensemble quant à la situation des éleveurs confrontés à des situations identiques, avec présence de gendarmes armés lors des contrôles.

Des artistes: en concertation et avec l'accord de la famille, des auteurs ont mis en textes le combat de Jérôme et montrent que cette lutte trouve un écho dans le monde de la culture: *Neuf mouvements pour une cavale*, par la compagnie Le Désordre des choses⁽⁷⁾ et *Petit paysan tué*, par la compagnie Cipango⁽⁸⁾. Suzanne Husky a réalisé en 2018 un ensemble de tapisseries intitulé *Jérôme*, consacré à la mort de l'éleveur⁽⁹⁾.

La Confédération paysanne est également mobilisée. L'affaire Laronze reste encore mal comprise... et la question des violences administratives et policières en direction du monde paysan bien peu connue, alors que nombre de personnes en sont sinon les victimes, du moins des cibles.

Des craintes sur l'issue d'un procès à venir

La mobilisation perdure malgré craintes et difficultés: nous dénonçons la lenteur de l'instruction, dont l'écoulement du temps est un moyen de nous décourager et nous « user », comme dans d'autres affaires similaires. Nous veillons contre l'oubli...

Nous craignons un jugement qui ne serait

« Nous craignons un jugement qui ne serait pas l'occasion d'exposer les fautes et les responsabilités, voire qui aboutirait à une inversion des responsabilités. »

pas l'occasion d'exposer les fautes et responsabilités, voire aboutirait à une inversion des responsabilités, à la manière de ce que décrit la philosophe Elsa Dorlin dans son ouvrage *Se défendre. Une philosophie de la violence*⁽¹⁰⁾. Au sujet du procès des policiers ayant lynché Rodney King à Los Angeles en 1991, elle écrit: « La ligne de défense de leurs avocats a consisté à convaincre les jurés que les policiers étaient en danger. » Cela nous guette, et nous savons que ce déni constitue le motif principal de l'altération de la relation de confiance indispensable entre forces de l'ordre et citoyens, entre justice et justiciables. C'est une affaire qui, mettant en cause des gendarmes, exige courage, indépendance et impartialité de la justice. Pouvons-nous y croire, alors que les principaux actes d'enquête sont confiés à d'autres gendarmes, dont la neutralité est impossible? Toutes les victimes de violences policières dénoncent un cousinage malsain, dans ces dossiers. Il serait temps que nos juges en conviennent et y mettent fin.

Nos inquiétudes s'appuient aussi sur l'affaire Angelo Garand, décrite par Didier Fassin dans son ouvrage *Mort d'un voyageur. Une contre-enquête*⁽¹¹⁾. La possible occultation de la vérité par le rapport de forces, c'est ce que montre l'auteur qui analyse et décrit la manière dont la mort d'un gitan, causée par les forces de police, a débouché sur un non-lieu. La décision s'appuie sur les seules déclarations des autorités, malgré les décalages et discordances avec celles de la famille, et malgré les éléments matériels qui auraient dû prêter à discussion, donc fonder un procès.

Lutter contre une « société technique » en marche

Enfin, l'affaire Laronze révèle la dangerosité de la multiplication des dispositifs de contrôle, donc des normes, qui conduit à une régression démocratique. Sur ce point, nous nous référons à la contribution d'Olivier Abel, « Un laboratoire de la fragilité », dans l'ouvrage collectif *Eloge*

des mauvaises herbes. Ce que nous devons à la ZAD⁽¹²⁾, à propos de la répression menée sur la zone à défendre (Zad) de Notre-Dame-des-Landes: « Cette brutalité me semble révélatrice d'une société technique où la transgression des normes est devenue impossible. L'Etat et le marché s'appuient sur des dispositifs de contrôle tellement techniques qu'ils empêchent toute transgression. Or, une société politique, c'est une société dans laquelle il y a des lois élaborées ensemble, avec une sanction certes pour ceux qui ne les respectent pas, mais qui doivent rester contestables, et qu'on doit pouvoir transgresser, au moins symboliquement et marginalement. Sinon, on ne peut plus parler de société politique et humaine mais de société "bétaillère", de société technologique. »

Nos avancées et espoirs: tout d'abord une date, le 28 février 2020. Saisi par la famille, le tribunal administratif de Dijon rend son jugement sur les contrôles vétérinaires subis par Jérôme Laronze en 2015 et 2016, tous en présence des gendarmes. Ils sont déclarés irréguliers et nuls, pour violation de son domicile et de ses droits fondamentaux... alors même qu'ils avaient fondé la condamnation pénale de l'éleveur! Le tribunal administratif reconnaît les abus commis contre Jérôme Laronze de manière récurrente, et, bien avant 2017, par des agents de l'Etat affectés à la DDPP de Mâcon, avec la complicité des gendarmes de la brigade de Cluny, ces mêmes gendarmes qui l'ont pourchassé pendant neuf jours et l'ont abattu.

Jérôme Laronze a été victime de violences de la part d'agents de l'Etat, et non l'inverse. Certains ont soutenu qu'il avait perdu la raison. Le temps nous montre que la déraison, jusqu'à la violence absolue, Jérôme en a été la seule et véritable victime. Une telle décision renforce notre mobilisation. L'instruction pénale est toujours en cours, et nous sommes convaincus de la nécessité d'élargir nos actions sur les questions et problèmes soulevés par cette affaire, loin des métropoles... ●

(5) Par exemple *Le Journal de Saône-et-Loire*.

(6) Le média en ligne *Reporterre* a consacré plusieurs articles à l'affaire (<https://reporterre.net>). Dans la revue *XXI*, lire « Jérôme, le petit paysan », par Mathilde Boussion n° 41, hiver 2018, p. 58-71. Sur France Inter, écouter le reportage de Charlotte Perry (www.franceinter.fr/emissions/comme-un-bruit-qui-court/comme-un-bruit-qui-court-09-septembre-2017).

(7) www.borabora-productions.fr/spectacles/neuf-mouvements-cavale.

(8) www.compagnie-cipango.com/petit-paysan-tue.

(9) www.dda-aquitaine.org/fr/suzanne-husky/jerome-t844.html.

(10) *La Découverte-Poche*, 2019, p. 11.

(11) *Seuil*, 2020.

(12) Jade Lindgaard (coord.), Editions Les Liens qui libèrent, 2018, p. 67-68.